



Saint Etienne, le 13 mars 2014

**UNSA Education
De la Loire**

Bourse du travail
4 cours Victor Hugo
42028 St Etienne Cédex

Téléphone :
06 32 45 45 57

Courrier électronique :
42@unsa-education.org

Madame la secrétaire départementale
UNSA Education

A

Monsieur l'Inspecteur d'Académie
des services de l'Education Nationale de la
Loire

Objet : carte scolaire 1^{er} degré

M. l'Inspecteur d'Académie,

Les 7 et 10 avril prochains se tiendront les instances départementales relatives à la carte scolaire du 1^{er} degré. L'UNSA Education regrette que ces dernières ne soient mises en place qu'à l'issue des élections municipales, particulièrement dans le contexte actuel de mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires.

En effet, les nouvelles équipes municipales qui seront aux commandes des communes depuis seulement le 30 mars auront bien peu de temps pour prendre connaissance des dossiers laissés par les anciennes équipes et se mettre en relation avec vos services pour que tout soit opérationnel à la rentrée de septembre 2014.

Ce sera plus difficile encore lorsqu'une mesure de fermeture sera prise par vos soins.

Au regard de tout l'attachement que vous portez au dialogue social et que partage l'UNSA Education, nous vous sollicitons donc dès à présent pour étudier les nombreuses situations en attente d'une classe supplémentaire pour la prochaine rentrée.

Il s'agit tout d'abord de l'ensemble des 23 écoles à qui vous avez accordé une classe dite « provisoire » dès la rentrée 2013 :

- Le Chambon Feugerolles Zola/ Pasteur maternelle
- St Etienne Paillon maternelle
- St Etienne Grand Clos maternelle
- Balbigny maternelle
- Le Coteau les Plaines maternelle

- Planfoy élémentaire
- Roanne Paul Bert élémentaire
- St Etienne Solaure élémentaire
- Pouilly les Nonains élémentaire
- St Chamond Lamartine élémentaire
- St Marcellin en Forez élémentaire
- St Victor sur Rhins primaire
- Chamboeuf primaire
- Génilac primaire
- L'Etrat les Ollières primaire
- Roisey primaire
- RPI St Paul de Vézelin/ Dancé
- St Etienne Francs Maçonc élémentaire
- Balbigny élémentaire
- Civens élémentaire
- Firminy la Tardive élémentaire
- St Denis de Cabanne élémentaire
- Riorges le Pontet élémentaire

Il faut remarquer que, pour certaines d'entre elles (Civens en est un exemple), le manque de moyens criant de ces dernières années a permis ou non, selon les années, d'obtenir ou non une classe provisoire supplémentaire, selon que l'école se trouvait juste au-dessus ou juste au-dessous du seuil d'ouverture. L'UNSA Education revendique pour chacune l'ouverture définitive d'une classe supplémentaire, permettant aux enseignants et aux élèves de travailler en pleine sérénité avec des effectifs acceptables.

D'autres écoles nous ont alertés dès la rentrée 2013 pour nous faire connaître les hausses d'effectifs dont elles faisaient déjà l'objet et pour lesquelles ces hausses se confirment, voire s'amplifient pour la rentrée 2014 :

- Commelle Vernay maternelle
- Villars Jean Ravon maternelle
- St Chamond le Châtelard primaire
- St Etienne Montchovet élémentaire
- Valeilles primaire
- Feurs Perrault
- Montbrison Moingt élémentaire
- St Georges Hauteville primaire
- St André le Puy élémentaire

De plus, comme chaque année, de nombreuses écoles ont fait appel à l'UNSA Education pour anticiper une ouverture au regard des effectifs prévus :

- Roanne Mayollet primaire (il s'agit presque de 2 classes à prévoir)
- St Alban les Eaux
- Le Chambon Feugerolles Zola/Pasteur élémentaire
- Unieux Vigneron élémentaire (où une classe a été fermée à la rentrée 2013)
- Cellieu primaire
- Rive de Gier les Vernes élémentaire
- St Etienne Gounod élémentaire (où une classe a été fermée à la rentrée 2013)
- St Etienne Chaléassière maternelle
- St Etienne Réjaillère maternelle
- St Etienne Beaulieu élémentaire
- St Etienne Chaléassière élémentaire
- Veauche Glycines élémentaire
- Marcilly le Chatel primaire

Enfin, l'UNSA Education souhaite attirer votre attention sur d'autres situations qui nous paraissent alarmantes, dont certaines ont déjà fait l'objet de nos remarques lors des différentes instances déjà tenues par vos soins :

- Roanne Jean Rostand, où le dispositif « plus de maîtres que de classes » fonctionne certes, mais ne peut remplacer un enseignant à temps plein dans l'école, compte-tenu de la fragilité sociale de la population accueillie
- St Etienne Tarentaise, où des élèves du secteur ont d'ores et déjà dû être accueillis par d'autres écoles, faute de places disponibles, et où les enseignants sont en réelle souffrance

- Enfants du voyage : l'UNSA Education demande un enseignant public 1^{er} degré sur le bassin sud du département, sur lequel la seule prise en charge par une assistante d'éducation nous apparaît très insuffisante. En revanche, sur le Roannais, il serait judicieux de prévoir un moyen second degré pour compléter le travail déjà mis en œuvre.
- ASH : sur l'IME de Taron, l'UNSA Education s'inquiète de la prise en compte du temps de coordination, jusque-là attribué au directeur, ce dernier poste étant amené à disparaître de la responsabilité de l'Education Nationale. De même, les départs en stage CAPASH seront-ils suffisants pour combler le manque évident d'enseignants en RASED ?
- Remplaçants : votre prédécesseur avait supprimé 25 postes de remplaçants sur une seule et même rentrée. A ce jour, force est de constater que bon nombre de remplacements n'est pas honoré, faute de remplaçants et en dépit du nombre de professeurs surnuméraires. L'UNSA Education vous sollicite donc pour attribuer à la rentrée 2013 au moins la moitié des postes de titulaires remplaçants supprimés il y a deux ans.

Bien entendu, cette liste n'est pas exhaustive. D'autres écoles nous contactent régulièrement. A l'annonce des premières dates de tenue des instances, d'autres encore se manifesteront.

L'UNSA Education a bien pris note de la dotation de 33 postes attribués pour le 1^{er} degré par le Ministère au département de la Loire pour la rentrée 2014. Mais dès sa publication, l'UNSA Education a déclaré que cette dernière vous permettrait seulement de faire face à l'augmentation globale des effectifs des écoles publiques du département, sans forcément permettre une véritable amélioration des conditions d'accueil de nos élèves. Qu'en sera-t-il alors de l'accueil des enfants de 2 ans ? A ce jour, au regard des situations énoncées ci-dessus, les seuls 33 postes attribués ne suffiront pas à satisfaire toutes les demandes, l'UNSA Education en demande le double.

A l'heure où se met en place la réforme des rythmes scolaires, réforme que l'UNSA Education souhaite ambitieuse et réussie, il nous semble primordial de veiller plus que jamais aux conditions de travail de nos collègues et de nos élèves.

Vous souhaitant bonne réception, je vous prie d'agréer, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, l'expression de mes salutations distinguées.



Véronique DE HARO

Secrétaire départementale de l'UNSA Education